

## Nos tarifs de gaz naturel - pro

### naturgas

Profitez d'un approvisionnement en gaz naturel plus vert et plus respectueux de l'environnement.

- Climatiquement neutre grâce à des projets de développement de haute qualité, notamment de type Gold Standard et compatibles VCS-VER
- Certifié par un institut indépendant
- Contrat à renouvellement automatique

prix proportionnel	
T11 industries, artisans, commerces ≤ 150 kW	0,4007 €/m <sup>3</sup>
T12 industries, artisans, commerces > 150 kW	0,3841 €/m <sup>3</sup>
TCG producteurs d'électricité et de chaleur 1)	0,3662 €/m <sup>3</sup>
prime mensuelle	
T11 2)	0,25 €/kW installé
T12 2)	0,25 €/kW installé
TCG 1) 2)	0,25 €/kW installé

1) gaz cogénération

2) Tarifs pro Connect : si vous optez pour le tarif pro Connect, la remise Connect de -2,5€ par mois sera déduite de la prime mensuelle

### nova naturgas

En choisissant nova naturgas, vous profitez d'un gaz naturel bio de haute qualité

- Gaz naturel 100% bio de haute qualité
- Certifié par un institut indépendant
- Produit au Luxembourg et en Europe
- Contrat à renouvellement automatique

prix proportionnel	
T11 industries, artisans, commerces ≤ 150 kW	0,5194 €/m <sup>3</sup>
T12 industries, artisans, commerces > 150 kW	0,5028 €/m <sup>3</sup>
TCG producteurs d'électricité et de chaleur 1)	0,4849 €/m <sup>3</sup>
prime mensuelle	
T11 2)	0,25 €/kW installé
T12 2)	0,25 €/kW installé
TCG 1) 2)	0,25 €/kW installé

1) gaz cogénération

2) Tarifs pro Connect : si vous optez pour le tarif pro Connect, la remise Connect de -2,5€ par mois sera déduite de la prime mensuelle



+



=



## Nos remises sur la prime mensuelle

**Facture Paperless:** -0,5 € si vous souhaitez recevoir vos factures par e-mail uniquement.

**Domiciliation SEPA:** -1 € si vous choisissez une domiciliation bancaire SEPA de vos factures. Avec une domiciliation, votre compte bancaire sera débité automatiquement des montants dus.

**Remise Connect:** -2,5 € 1 euro supplémentaire, si vous optez pour la remise **Connect**, une combinaison des remises **domiciliation** et **paperless**.

Les tarifs intégrés ci-dessus incluent les tarifs d'utilisation du réseau géré par le gestionnaire de réseaux concerné et s'entendent hors :

- TVA 8% ;
- redevances et taxes.

Ces tarifs sont valables dans le réseau Creos.

## Redevances et taxes

Les tarifs ci-dessous, concernant la taxe « gaz naturel », la taxe « CO<sub>2</sub> » ainsi que les redevances mensuelles fixes s'entendent hors TVA (8 %).

### Taxe « gaz naturel » et taxe « CO<sub>2</sub> » sur la consommation de gaz naturel

Les taux de la taxe « gaz naturel » et de la taxe « CO<sub>2</sub> » sont fixés par la loi concernant le budget des recettes et dépenses de l'Etat luxembourgeois.

2021 hTVA	taxe gaz naturel		taxe CO <sub>2</sub>	
	€ ct / kWh	€ ct / m <sup>3</sup>	ct € / kWh	ct € / m <sup>3</sup>
Cat A <= 50,045 m <sup>3</sup> /an	0,108	1,187	0,400	4,396
Cat B > 50,045 m <sup>3</sup> /an	0,054	0,593	0,400	4,396
Cat C1 > 4.100 MWh / an	0,005	0,055	0,400	4,396
Cat C2 > 4.100 MWh / an	0,030	0,330	0,400	4,396
Cat D	0,000	0,000	0,000	0,000

Conversion des unités
1 MWh = 1.000 kWh
1 m <sup>3</sup> = 10,99 kWh
1 Nm <sup>3</sup> = 11,365 kWh

Ces catégories sont déterminées comme suit:

- les points de comptage affichant une consommation de gaz naturel annuelle inférieure ou égale à 550.000 kWh font partie de la catégorie A.
- les points de comptage affichant une consommation de gaz naturel annuelle supérieure à 550.000 kWh font partie de la catégorie B, à l'exception de ceux faisant partie de la catégorie C1, C2 et D.
- les points de comptage affichant une consommation annuelle supérieure à 4.100.000 kWh et participant au système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre hormis ceux de la catégorie D, ou utilisant le gaz naturel principalement pour la réduction chimique ou dans les procédés métallurgiques ou minéralogiques font partie de la catégorie C1.
- les points de comptage affichant une consommation annuelle supérieure à 4.100.000 kWh et dont les débiteurs de la taxe s'engagent à la réalisation d'une amélioration substantielle de leur efficacité énergétique globale par accord à conclure entre le gouvernement et l'entreprise concernée respectivement un représentant mandaté par cette entreprise font partie de la catégorie C2. L'accord à conclure sera doté d'une clause de sanction en cas de non-respect des engagements. En absence d'un accord conclu, les points de comptage concernés font d'office partie de la catégorie B.
- les points de comptage utilisant le gaz naturel pour la production d'électricité font partie de la catégorie D.

### Redevance mensuelle fixe distribution gaz (Réseau Creos)

#### Catégorie 1

G4	6,76 €/mois
G6	6,76 €/mois
G10	6,76 €/mois
G16	6,76 €/mois

#### Catégorie 2

G25	33,41 €/mois
G40	33,41 €/mois

#### Catégorie 3

G65	132,83 €/mois
G100	140,24 €/mois
G160	152,20 €/mois
G250	248,76 €/mois
G400	304,77 €/mois
G650	299,00 €/mois
G1000	363,26 €/mois
G1600	486,01 €/mois
G2500	505,19 €/mois
G4000	607,66 €/mois

Les rémunérations pour la redevance mensuelle fixe et la mise à disposition des valeurs ainsi que pour la facturation de ces éléments, sont facturées par le gestionnaire de réseaux concerné à LEO Luxembourg energy office S.A. Ces tarifs sont acceptés par un règlement ILR et sont répercutés de manière transparente par LEO Luxembourg energy office S.A. sur votre facture de gaz naturel. Une modification ultérieure de ces tarifs sera répercutée de manière transparente, vers le haut ou vers le bas, sur votre facture de gaz naturel.